

# CH\_VB 2008-1206 3443 vom 14. Juni 1993

Bundesverwaltung, 1993-06-14, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_2008-1206\\_3443\\_](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2008-1206_3443_)

FR: CH\_VB 2008-1206 3443 du 14 juin 1993

IT: CH\_VB 2008-1206 3443 del 14 giugno 1993

## Erwägungen

### E. 1

Titulaire de l'autorisation L'autorisation générale pour la levée du secret professionnel accordée à la Lukas Klinik, Arlesheim, et prolongée le 15 février 2008 pour la durée de cinq années, est reportée du Dr Peter Heusser au Dr Pedro Heinz Mösch. Celui-ci assume la responsabilité pour les projets de recherche en lien avec la présente autorisation. Au-delà de ce changement, l'autorisation ainsi que le dispositif de la décision d'origine restent inchangés.

### E. 2

Voie de recours Conformément aux art. 44 ss de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans un délai de 30 jours suivant sa notification, ou suivant sa publication. Le mémoire de recours doit être produit en deux exemplaires, indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. La décision attaquée ainsi que les documents présentés comme moyen de preuve seront joints au recours.

3444

### E. 3

Communication et publication La présente décision est notifiée à la clinique Lukas à Arlesheim, ainsi qu'au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence. Son dispositif est publié dans la Feuille fédérale. Quiconque a qualité pour recourir peut, sur rendez-vous et pendant la durée du délai de recours, prendre connaissance des considérants de cette décision au secrétariat de la Commission d'experts, Office fédéral de la santé publique, Division Droit, 3003 Berne (tél.: 031 322 94 94). 20 mai 2008 Commission d'experts du secret professionnel en matière de recherche médicale:

Le président, Franz Werro

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Autorisation générale de lever le secret professionnel à des fins de recherche dans les domaines de la médecine et de la santé publique In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 20 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 20.05.2008 Date Data Seite 3443-3444 Page Pagina Ref. No 10 141 784 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono

stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.